

Blocage des négociations AIP : nous méritons le respect

500€ net maximum

**CECI N'EST PAS
UNE AUGMENTATION !**



FGTB-ABVV
Bruxelles-Brussel

Ce mercredi 19 mai, la FGTB et la CSC Bruxelles poursuivent la lutte pour obtenir une réelle négociation interprofessionnelle et le respect.

Nous constatons :

1. Une position de blocage des patrons pour permettre une réelle concertation juste et équilibrée
2. Que ce sont pourtant les travailleurs et les travailleuses qui ont été essentiels et ont fait tourner l'économie pendant la crise, au prix de nombreux sacrifices
3. Que l'augmentation des salaires est confinée alors qu'il n'en est rien des dividendes aux actionnaires
4. Que les salaires ne protègent plus de la pauvreté. Que les plus âgé(e)s sont épuisé(e)s et souhaitent réduire leur temps de travail alors que les plus jeunes ne demandent qu'à entrer sur le marché du travail

Qu'il faut encadrer les restructurations à venir pour limiter la « casse sociale »

Nous exigeons :

1. La liberté de négociation des salaires et donc une modification de la Loi de 96 en ce sens
2. Une augmentation phasée du salaire minimum et des bas salaires
3. Des aménagements de fin de carrière afin que les plus âgés puissent souffler et passer le relais aux plus jeunes
4. La réinstauration des prépensions en cas de restructuration et pour des métiers pénibles.

Avant toute chose :

du respect pour les travailleurs et les travailleuses !

Blocage des négociations AIP : nous méritons le respect



500€ net maximum

FGTB-ABVV
Bruxelles-Brussel



Pourquoi les chèques consommation de 500€ nets proposés par notre gouvernement De Croo ne nous conviennent pas ?

1. Même s' ils pourront être négociés au niveau des secteurs, **500€ sont un montant maximum** qui risque de ne concerner qu'un nombre trop limité de travailleurs et de travailleuses.
2. Il s'agit d'un montant net, déductible fiscalement pour l'employeur et avec des cotisations réduites. Cela met donc fortement à mal la solidarité et le financement de notre sécurité sociale, qui a été d'une importance capitale lors de cette crise sanitaire (chômage temporaire et soins de santé)
3. Il s'agit d'une prime « one shot » qui ne pourra être octroyée qu'une fois en 2021 ou 2022, indépendamment d'une possible reprise économique. **Une vraie augmentation salariale, elle, dure dans le temps.**

RENDEZ-VOUS LE 19 MAI
à 10h PLACE DE LA MONNAIE
(DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES)
POUR FAIRE ENTENDRE
LA VOIX DES TRAVAILLEURS et TRAVAILLEUSES